RÉASSURANCE

POURQUOI CHOISIR LA FRANCE ?

apref

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE LA RÉASSURANCE EN FRANCE

Au cœur de l'Union Européenne, la France offre un environnement particulièrement favorable au développement d'activités de réassurance.

Son marché intérieur de l'assurance, l'un des cinq plus importants du monde, la présence des principaux courtiers et les facilités réglementaires d'accès au marché européen en font une place incontournable.

Avec des infrastructures d'affaires au plus haut des standards internationaux, une main d'œuvre qualifiée dans les métiers de l'assurance et de la réassurance et un régime fiscal et juridique avantageux pour les structures internationales, quoique souvent méconnu, la France présente tous les atouts nécessaires au succès.

ÊTRE À LA SOURCE DES AFFAIRES

1. La France, parmi les 5 premiers marchés mondiaux de l'assurance

- **200 Milliards €** d'encaissement,
- **4ème** pour l'assurance vie,
- **5ème** pour l'assurance non-vie,
- **2ème** pour l'assurance crédit,
- **4ème** pour l'assurance transport (capacité importante en Marine et en Aviation),
- **8ème** pour les grands risques internationaux

Un marché français de l'assurance à la fois mature, innovant, diversifié et très actif sur des branches aussi spécialisées que le terrorisme ou le nucléaire.

2. Un marché propice au développement de la réassurance

- La France, 5ème rang mondial pour la réassurance avec 8 milliards € de primes cédées.
- Une forte demande en réassurance (+7% en moyenne en 2011) qui devrait être soutenue sous Solvabilité II.
- Paris : un carrefour d'accès aux marchés de proximité et francophones

3. Des courtiers actifs et innovants

- **Une présence active des grands courtiers de réassurance, « facilitateurs » et « placeurs »** sur un marché essentiellement non proportionnel.

- **Des équipes spécialisées dans les analyses de marché**, les services de modélisation ou les études actuarielles qui suivent l'ouverture de la réassurance vers les marchés financiers et travaillent à l'élaboration et au développement de solutions en ingénierie financière.

- **Un rayonnement** des équipes installées en France sur les pays limitrophes

4. Le « Passeport européen unique » : un accès à un marché essentiel

- Le **« passeport unique »,** un régime avantageux pour une entreprise de réassurance ayant son siège social en France :
  - la liberté d'établissement, le droit d'ouvrir une succursale dans n'importe quel pays de l'Union européenne ;
  - la liberté de prestation de service, le droit d'offrir ses services dans n'importe quel pays de l'UE sans même y avoir d'établissement.

- Un régime qui s'applique **dans l'ensemble de l'Espace Economique Européen** et offre **des possibilités uniques d'accès au marché européen**, dont ne disposent pas les sociétés établies hors EEE.

- **Pas de surveillance, ni de contrôles supplémentaires** relatifs à sa solidité financière, de la part des autorités compétentes du pays de sa cédante pour une entreprise de réassurance déjà agréée dans son État membre d'origine.

- Une société de réassurance ayant son siège en France, outre le passeport unique, bénéficie du **régime prudentiel harmonisé,** des procédures et des grands principes instaurés par les directives européennes.

INTÉGRER DES AVANTAGES DÉCISIFS

1. DES AVANTAGES FISCAUX SOUVENT MÉCONNUS

- **Régime de territorialité** : Seuls les bénéfices réalisés en France y sont imposables (non fiscalisation en France des bénéfices réalisés par un établissement à l'étranger d'une entreprise française)

- **Conventions internationales :** La France en deuxième position parmi les pays les mieux conventionnés : 124 accords bilatéraux de non double imposition

- **Intégration fiscale** pour les entreprises établies en France :
  - **Impôt sur les sociétés limité au seul résultat net du groupe** après compensation des bénéfices et des pertes des différentes entités intégrées
  - **Inclusion possible d'une succursale française** d'une filiale étrangère ou une sous-filiale française détenue via une société étrangère
  - **Choix d'appliquer le régime des sociétés mères et filiales** au sein ou en dehors du groupe d'intégration fiscale, avec possibilité d'**exclure de la base imposable les dividendes** reçus de sociétés filiales françaises ou étrangères **et les profits de réalisation des titres** de ces filiales
  - **Déductibilité des intérêts des emprunts** contractés pour les besoins ou dans l'intérêt d'une entreprise établie en France, de la base imposable. Aucune retenue à la source si les intérêts sont versés à des entreprises étrangères. (Quelques limitation et dispositifs anti-abus)
  - **Crédit d'impôt recherche et développement** pouvant atteindre 40% la première année : véritable opportunité pour les entreprises d'assurance et de réassurance de développer leurs outils de mesure des risques ou **élargir leur offre sur les risques nouveaux ou émergents**
  - **Déductibilité sans limitation des frais de représentation** exposés dans l'intérêt de l'entreprise, à l'exception des dépenses dites « somptuaires » (droits de chasse, etc.)
  - **Pas de retenue à la source ni aucune autre taxe** en France **sur les primes** de réassurance ou de rétrocession versées à des réassureurs établis hors de France.

2. Une implantation simple

- Des **modalités de création d'un Etablissement Permanent de réassurance en France** par une société basée dans l'Union européenne relativement **simples et rapides.**

- Une l**arge palette d'outils juridiques fiables et souples,** qui apportent sécurité et simplicité aux opérations de restructuration

- Des **frais de fonctionnement réduits** (télécommunications, frais juridiques,…)

3. Une main d'œuvre très qualifiée

- **Un enseignement de qualité dans les domaines de l'actuariat, du management et de tous les métiers de l'assurance et de la réassurance**
  - **Dix cursus en actuariat** proposés par l'Institut des Actuaires (IA)
  - U**ne large gamme de diplômes inscrits dans le schéma européen Licence Master Doctorat** (LMD) proposés par l'Ecole Nationale d'Assurance (Enass) et l'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance (IFPASS) sous l'égide du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
  - **Une formation spécialisée en réassurance** dispensée par l'Institut Supérieur de Réassurance (ISR)
  - **Un programme qui met en réseau les formations universitaires et les entreprises d'assurances** afin de favoriser le développement d'offres de formation originales et de haut niveau : l'Université de l'Assurance (UA) : http://www.universite-assurance.org/reseau.html

4. Des facilités pour le personnel expatrié et impatrié

- Des accords bilatéraux de sécurité sociale avec près de quarante pays, en plus des Etats membres de l'Union européenne

- Le « Régime des impatriés », un régime fiscal favorable pour les salariés et les entreprises. Sous certaines conditions - notamment d'une activité hors France - exonération de l'impôt sur le revenu pendant cinq ans du supplément de rémunération lié à l'impatriation ainsi que la fraction de la rémunération de l'impatrié se rapportant à son activité exercée à l'étranger

- Des infrastructures de transport, de logement et scolaires aux standards internationaux

PARTICIPER AUX ENJEUX DE MARCHÉ

1. Des organisations professionnelles au service des acteurs de l'assurance et de la réassurance

- Des organisations représentatives actives, la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances) et l'APREF (Association des professionnels de la réassurance en France), qui travaillent en lien étroit entre elles et avec les organismes professionnels internationaux pour entretenir un dialogue efficace entre l'industrie de la réassurance et les pouvoirs publics

- Présence active d'autres associations axées sur le mutualisme (GEMA, FNMF, ROAM) qui participent aussi au dialogue professionnel et au suivi du marché

- Un développement sain du marché et de la matière assurable et réassurable grâce à ces travaux et actions de la profession.

2. Un dialogue de qualité et permanent avec les autorités publiques de régulation du secteur de l'assurance et de la réassurance

- **Qui favorise l'accès à une information privilégiée pour les décideurs**

- **Qui crée un climat propice au développement** des activités d'assurance et de réassurance

Forte de ses 160 collaborateurs et de ses nombreux métiers (actuariat, finance, comptabilité, juridique et fiscal, relations publiques, communication, etc.), la FFSA possède une longue expérience de défense des intérêts de l'assurance, en vie et non vie, et de la réassurance françaises auprès des pouvoirs publics. Elle est en outre l'un des principaux membres du Medef, première organisation patronale française.

Fédération Française des Sociétés d'Assurances

L'APREF réunit la plupart des sociétés de réassurance opérant sur le marché français, soit une quarantaine de membres, ainsi que diverses professions liées à la réassurance (courtiers, avocats, organismes de gestion de run-off, captives de réassurance, etc.). Ses travaux sont conduits par des commissions spécialisées associant des collaborateurs de l'ensemble des sociétés. Ses réflexions et ses actions auprès des pouvoirs publics sont ainsi menées au plus près des besoins et des enjeux stratégiques du secteur de la réassurance.

apref

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE LA RÉASSURANCE EN FRANCE

Pour compléter ces informations,

merci de vous référer à **la Note APREF**

« ATTRACTIVITÉ DE LA PLACE DE PARIS EN RÉASSURANCE »

sur www.apref.org

Document édité par l'APREF, Association des Professionnels de la Réassurance en France - Président : François Vilnet
APREF: 26, boulevard Haussmann - 75009 PARIS - Tél : 01 42 47 90 10 - courriel : secretariat@apref.org